

Communiqué de Presse

La Compagnie des ACMH¹ et ses partenaires, lauréats de l'appel à projets Alternatives Vertes 2 de France 2030, opéré par la Banque des Territoires

- Face au défi climatique, ACMH engage les atouts du patrimoine
- Le projet innovant « Trajectoire carbone-énergie des Monuments historiques » vise à établir un bilan et une trajectoire pour le secteur



Château de Ray-sur-Saône (propriété du département de Haute-Saône)

© Agence archipat – Cie des ACMH, 2023.

Paris, le 7 octobre 2024 – La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques et ses partenaires annonce être lauréats de l'appel à projet Alternatives Vertes 2 de France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat, avec l'ambition de décarboner le secteur des Monuments historiques.

Dans le cadre des engagements nationaux en faveur du climat le secteur des Monuments historiques s'engage fortement dans la décarbonation de son économie. Si les savoir-faire de la conservation du bâti ancien sont des atouts en matière de réduction de l'impact carbone, **les outils manquent pour construire une trajectoire de décarbonation**. Le bâti ancien est aujourd'hui menacé par des approches normatives inadaptées à ses spécificités. Les acteurs du domaine des Monuments historiques doivent donc établir leur bilan carbone, tracer leur trajectoire d'amélioration, et mettre en place des outils d'évaluation des prescriptions.

¹ La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques

La Compagnie des Architectes en chef des Monuments historiques (ACMH), associée à un ensemble d'acteurs transversaux du secteur, a sollicité un expert de la décarbonation à l'échelle sectorielle : **Carbone 4**. Il s'agit de réaliser une **étude d'évaluation et de prospective** d'une durée d'un an et d'établir, à partir d'un corpus représentatif, **le bilan carbone du secteur des Monuments historiques, les trajectoires d'amélioration, et un outil opérationnel d'évaluation**. Ce dernier sera diffusé au sein de la formation spécialisée et continue des maîtres d'œuvre intervenant sur le patrimoine. Les orientations d'amélioration carbone établies sur les Monuments historiques pourront plus largement s'appliquer à **l'ensemble du bâti ancien**.

Le projet, soutenu par le ministère de la Culture (DGPA), a été désigné **lauréat de l'appel à projet Alternatives vertes 2** en 2024. Cet Appel à Projet, financé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030, conçu en lien avec le Secrétariat général pour l'investissement et le ministère de la Culture, est opéré par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) pour le compte de l'Etat.

Grâce à la subvention de France 2030 et au cofinancement apporté par la Compagnie des ACMH et ses partenaires, le projet est à ce jour **financé à 92%** et fait l'objet d'un **appel au mécénat** pour compléter son budget.

Contacts presse

ACMH :

Martin BACOT, chargé de projet « trajectoire carbone » pour la Cie des ACMH | martinbacot@archipat.fr

Banque des Territoires :

Antoine PACQUIER | antoine.pacquier@caissedesdepots.fr | 06 86 42 69 58

Service Presse Secrétariat général pour l'investissement – presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos d'ACMH

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques constituent un corps d'architectes spécialisés attaché au Ministère de la Culture. Ils assurent des missions de surveillance, de conseil et d'expertise sur le patrimoine protégé à la demande de l'Etat. Ils sont les architectes maîtres d'œuvre de l'Etat pour la restauration des monuments historiques dont il est propriétaire.

Dépositaires des savoirs méthodologiques des architectes restaurateurs ayant œuvré depuis la création du service des Monuments Historiques en 1830, les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont à la fois praticiens et acteurs de la réflexion théorique de la conservation et de la restauration. Ils s'investissent dans la recherche, la diffusion et l'enseignement des savoirs et des savoir-faire.

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les

porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

